



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public de promulgation

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général | secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté lors d'une séance tenue le 7 mai 2018, le règlement n° 03-2018 aux fins de modifier le règlement n° 07-2007 intitulé « **Plan d'urbanisme** » de façon à procéder à la concordance avec le nouveau règlement n° 126-17 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement visant les dispositions concernant les usages non agricoles en zone agricole (conversion d'usages) et visant la modification des affectations dans le périmètre urbain.

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018

QU'un premier projet de règlement a été adopté le 5 mars 2018

QU'un second projet de règlement a été adopté le 9 avril 2018

QUE le règlement a été approuvé par la M.R.C. des Etchemins le 9 mai 2018

QU'un avis de promulgation a été affiché le 22 mai 2018

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce-Sud ce 22^e jour du mois de mai 2018.

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 22^e jour du mois de mai de l'année deux mille dix-huit (2018).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de mai de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier